

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-05-25-2e*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 25 MAI**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,  
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Muriel PRADES,  
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,  
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Sandrine MORONI,  
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

**Objet : Modification des tarifs de la régie « Divers Spectacles ».**

Ces dernières années, la production de spectacles au théâtre a évolué.

Afin de limiter les dépenses de fonctionnement tout en continuant de proposer des spectacles de qualité, la commune a fait le choix de réaliser des spectacles en co-production ; ce qui permet également de minimiser les risques liés éventuellement à une faible fréquentation.

Cette nouvelle organisation nécessite la révision des grilles tarifaires pour être en adéquation avec les réalités économiques du terrain.

Il convient donc d'adapter la régie « Divers spectacles » afin d'élargir le panel des tarifs en créant des tranches intermédiaires (surlignées en jaune).

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- **Les spectacles :**

- **Plein tarif :**

Grille A : 40.00 €  
Grille B : 38.00 €  
Grille C : 35.00 €  
Grille D : 30.00 €  
Grille E : 28.00 €  
Grille F : 25.00 €  
Grille G : 20.00 €  
Grille H : 18.00 €  
Grille I : 15.00 €

- **De 12 à 18 ans :**

Grille A : 35.00 €  
Grille B : 33.00 €  
Grille C : 30.00 €  
Grille D : 25.00 €  
Grille E : 23.00 €  
Grille F : 20.00 €  
Grille G : 15.00 €  
Grille H : 13.00 €  
Grille I : 10.00 €

- **Moins de 12 ans :**

Grille A : 20.00 €  
Grille B : 19.00 €  
Grille C : 17.50 €  
Grille D : 15.00 €  
Grille E : 14.00 €  
Grille F : 12.50 €  
Grille G : 10.00 €  
Grille H : 9.00 €  
Grille I : 7.50 €

- **Personnes en recherche d'emploi et intermittents du spectacle :**

Grille A : 15.00 €  
Grille B : 14.00 €  
Grille C : 12.50 €  
Grille D : 10.00 €  
Grille E : 10.00 €  
Grille F : 10.00 €  
Grille G : 10.00 €  
Grille H : 10.00 €  
Grille I : 10.00 €

- **Personnes à mobilité réduite et accompagnateurs (si la personne n'est pas autonome) :**

Tarif A à G : 20.00 €  
Tarif H : 18.00 €  
Tarif I : 15.00 €

- **Tarif Groupe, appliqué à partir de 10 personnes :**

Grille A : 35.00 €

Grille B : 33.00 €  
Grille C : 30.00 €  
Grille D : 25.00 €  
Grille E : 23.00 €  
Grille F : 20.00 €  
Grille G : 15.00 €  
Grille H : 13.00 €  
Grille I : 10.00 €

- **La buvette :**

- Boissons : de 1 à 5 €
- Friandises et alimentation : de 1 à 5 €
- Bouteille de vin : de 10 à 20 €
- Bouteille de champagne : de 30 à 45 €

- **La location de la salle (8h – 2h avec coupure de 2h) :**

- Théâtre (hors Vias) : 6 000 € (forfait énergie inclus)
- Théâtre (Vias) : 5 250 €
- 1 technicien : 162.24 €
- 1 personnel d'entretien 5h : 162.24 €
- 1 régisseur général : 271.60 €
- 2 SSIAP 5h : 324.48 €
- 2 agents contrôleurs 5h : 324.48 €
- Pac son : 745 €
- Pac lumière : 797 €
- VP et écran vidéo : 502 €
- Chaises ou gradins : 400 x 0.75 € : 300 € (800 places : 600 €)
- Plateau scénique (20 dit SAMIA) : 30 € l'unité / jour
- Grilles expo stand (20) : 5 € l'unité / jour
- Tente pliante (10 de 3x3) : 50 € l'unité / jour
- Tapis de danse (120 m<sup>2</sup>) : 2 € le m<sup>2</sup> / jour
- Ecran vidéo mobile (7x5) : 40 € / jour
- PAC lumière (hors les murs) : 816 € / jour
- PAC son (hors les murs) : 198 € / jour
- Transport : 0.50 € / kilomètre
- Tables en plastique noir 8 personnes : 2 € l'unité / jour
- Guéridons en plastique gris 4 personnes : 2 € l'unité / jour
- Mange debout en plastique gris 4 personnes : 2 € l'unité / jour
- Chaises pliantes ou places gradins : 0.75 € l'unité / jour
- Tout dépassement horaire sera facturé 550 € TTC / heure

- **Location de la salle aux associations viassoises :**

- Location de la salle : 200 €
- Frais de ménage : 60 €

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la décision 23/2010 portant création de la régie divers spectacles,

**VU** l'arrêté 412/2015 portant actualisation de la régie divers spectacles,

**VU** la décision 2017-7 portant modification de la régie divers spectacles,

**VU** la décision 2020-72 portant modification des tarifs de la régie divers spectacles,

### **DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),

**ADOpte** la modification des tarifs de la régie « Divers spectacles » comme exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maître Jordan DARTIER  
Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : **02 JUN 2023**  
Publié le :

**02 JUN 2023**